PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 15 DECEMBRE 2025

Société : A fleur de Soi
Forme juridique : EURL
Capital social : 5000€
Siège social : 8 Bis rue Vannetaise 44350 Guérande
SIREN : 530 054 501

Objet : Modification de l'objet social de la société et extension de celui-ci aux activités de prestations de services de dépôt-vente pour le compte de tiers, d'intermédiation commerciale, d'agent commercial, de représentation commerciale et d'apporteur d'affaires.

Date : LUNDI 15 DECEMBRE 2025, à 10H
Lieu : Guérande

L'associée unique, Madame Emmanuelle Houssin, décide ce qui suit :

1. **Modification de l'objet social :**

Il est décidé de modifier l'objet social de la société afin d'y intégrer, à titre accessoire, les activités de prestations de services de dépôt-vente pour le compte de tiers, d'intermédiation commerciale, d'agent commercial, de représentation commerciale et d'apporteur d'affaires, distinctes de l'activité principale de vente au détail déjà exercée par la société.

1. **Nouvelle rédaction de l'objet social**

L'article II du chapitre I des statuts est remplacé par la rédaction suivante :
La société a pour principal objet :
A titre principal :

- La vente au détail de lingerie féminine et masculine, de vêtements, chaussures, accessoires de mode, bijoux fantaisie, articles de maroquinerie, objets de décoration et plus généralement de tous articles neufs ou d'occasion

A titre accessoire et complémentaire :

- L'exploitation d'activités de dépôt-vente constituant des prestations de services d'intermédiation commerciale, portant sur des vêtements, accessoires, objets de décoration et plus généralement tous biens mobiliers neufs ou d'occasion, pour le compte de particuliers ou de professionnels, avec perception de commissions sur les ventes réalisées, sans acquisition préalable des biens.
- L'exercice d'activités d'intermédiation commerciale, de représentation commerciale, d'agent commercial, d'apporteur d'affaires et de négociation pour le compte de tiers portant sur tous produits, biens et marchandises.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

3. **Pouvoirs pour formalités**
Le gérant reçoit tous pouvoirs pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt requises par la loi.

Fait à : Guérande
Le : 15/12/2025

Signature de la gérante et de l'associée unique :
HOUSSIN EMMANUELLE

E.H 11.1